

DCM N° 56 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - - DAMEVIN Doriane -DEJEAN Jocelyne - GARIBALDO Yves - LOSCHI Bernadette - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- * Mme CURCIO Véronique (procuration donnée à M. CLAPPIER Pierre).
- * M. NICOL Kévin (procuration donnée à Mme LOSCHI Bernadette).

- NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- * EN EXERCICE : 15
- * PRÉSENTS : 13
- * VOTANTS : 15

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

18/06/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

26/06/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

03/07/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

03/07/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

- EN EXERCICE : 15
- PRÉSENTS : 13
- VOTANTS : 15

OBJET : DEMANDE AUPRÈS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D' ÉNERGIE DE LA SAVOIE (S.D.E.S.) D'UNE SUBVENTION « CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE » (C.C.R.), DANS LE CADRE DU « FONDS CHALEUR » POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE RACCORDÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR (CHAUFFERIE BOIS MUNICIPALE).

Délibération N°56/2026

Votants : 15

15 voix POUR

M. Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est envisagé de réaliser sur le territoire de la commune **une étude de faisabilité pour une installation solaire thermique raccordée au réseau de chaleur (Chaufferie Bois Municipale).**

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SDES a mis en place un Contrat de Chaleur Renouvelable (CCR) avec le soutien de l'ADEME, dans le cadre du Fonds Chaleur.

Ce dispositif permet aux communes de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour la réalisation d'études de faisabilité et d'investissements liés à des installations de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (bois-énergie, solaire thermique, géothermie, réseau de chaleur, etc.).

La Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES souhaite donc solliciter le SDES afin de bénéficier des subventions CCR qui pourront être mobilisées pour son projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

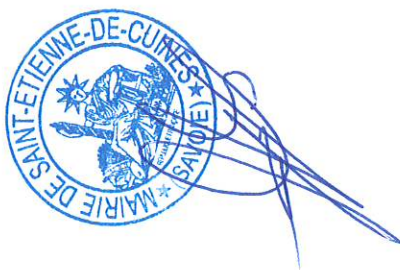
- **D'autoriser** M. le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès du SDES, au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable, pour les dépenses relatives aux études et/ou investissements nécessaires à la réalisation du projet de la **RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE RACCORDÉE AU RÉSEAU DE CHALEUR (CHAUFFERIE BOIS MUNICIPALE).**
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document ou engagement nécessaire à l'instruction du dossier et la validation du versement des subventions, ainsi qu'à effectuer toutes les démarches afférentes.
- **De s'engager** à respecter les obligations liées à l'octroi des subventions CCR, notamment en matière de communication, de suivi du projet, et de transmission des justificatifs.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 03 juillet 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance